



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
 Le : 02/04/2025
 Et
 Publication ou notification du : 02/04/2025

L'an 2025, le 24 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) : Mme BONZON Marie-Claude
 Absent(s) ayant donné procuration : Mme LABREVOIT Sandrine à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, MM : CHAMPION Pierre à M. BONZON Sébastien, SIMONIN Denis à Mme DEBALLÉE Pascale
 Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBIN Xavier

26/2025 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Mme FERRAND, adjointe déléguée aux finances, rappelle les résultats constatés au compte administratif 2024 du budget communal, adopté le 24/02/2025 :

Section de fonctionnement

Total de dépenses de fonctionnement		1 733 993,85
Total des recettes de fonctionnement		2 844 409,00
<i>Solde positif de la section</i>	A	1 110 415,15

Section d'investissement

Total des dépenses d'investissement		782 067,78
Total des recettes d'investissement		1 066 630,12
<i>Solde positif de la section</i>	B	284 562,34

Restes à réaliser dépenses		569 562,78
Restes à réaliser recettes		109 515,04
<i>Solde des restes à réaliser</i>	C	-460 047,74

Besoin en financement **B+C=D** **175 485,40**

Exédent de financement	A-D	934 929,75
------------------------	-----	------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-5,

Vu la délibération n° 12/2025 du 24/02/2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du budget communal,

Vu la délibération n° 14/2025 du 24/02/2025 portant adoption du compte administratif 2024 du budget communal,

Considérant l'excédent de financement 2024 dégagé et les projets communaux à conduire,

Sur proposition de la commission finances réunie le 03/03/2025,

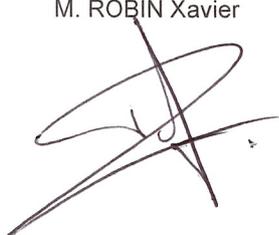
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	744 610,03
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	365 605,12
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 110 415,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	284 562,34
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-460 047,74
Besoin de financement F. = D. + E.	175 485,40
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 110 415,15
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	739 122,62
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	371 292,53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2025

Le Secrétaire de Séance
M. ROBIN Xavier




Le Maire
Pascale DEVALLEE

